



UN CHEQUIER VOLONTAIRE POUR LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Le Groupe Chèque Déjeuner, en collaboration avec l'Agence du Service Civique présidée par Martin Hirsch, a élaboré un dispositif spécialement conçu pour les jeunes désireux d'accomplir un Service Civique : **le Chéquier Volontaire**.



Octroyé par les organismes accueillant des volontaires, ce nouveau **moyen de paiement** simplifie le quotidien du bénéficiaire dans le cadre de son Service Civique en facilitant la prise en charge de sa restauration ou de son hébergement.

Le Chèque Volontaire est un titre de paiement pris en charge à 100% par l'organisme qui missionne le jeune et l'accueille dans le cadre de son Service Civique. Ce chèque accompagne le bénéficiaire tout au long de son engagement et lui apporte un minimum de 100 € supplémentaires par mois, dédiés à la prise en charge des repas ou de l'hébergement, en complément de l'indemnité de 440 € versée par L'Etat.

Le Groupe Chèque Déjeuner propose deux types de chéquiers :

- **Le Chèque Déjeuner du Volontaire** : il permet au bénéficiaire de choisir un lieu de restauration et d'accéder aux bénéfices d'une vraie pause déjeuner équilibrée. Ce titre est utilisable auprès d'un très large réseau de commerçants et de restaurateurs, avec plus de 164 000 établissements partout en France, ainsi que dans les grandes et moyennes surfaces et chez près de 15 000 détaillants en fruits et légumes.
- **Le Chèque de Services du Volontaire** : ce titre spécial de paiement apporte à son détenteur une aide financière immédiate afin de faciliter son hébergement et lui offrir, tout au long de sa mission, une solution répondant au mieux à ses besoins. Le Chèque de Services du Volontaire est accepté dans un grand nombre de lieux d'hébergement (hôtels, foyers de jeunes travailleurs...) répartis sur toute la France.

En savoir plus : <http://groupechèquedéjeuner>